

Algérie : Yacine Mebarki condamné à 10 ans de prison pour athéisme et offense à l'islam !

écrit par Jules Ferry | 16 octobre 2020



10 ans de prison ferme

Une amende de 10 millions de dinars (66.000 €)

Yacine Mebarki, un militant berbère de 52 ans, arrêté le 30 septembre 2020 après une perquisition à son domicile, a été condamné le 8 octobre à dix ans de prison ferme.

Les juges ont trouvé des motifs sérieux : on ne plaisante pas avec le Coran en Algérie en 2020 !

Il est accusé des faits suivants :

« Offense aux préceptes de l'islam », « incitation d'un musulman à se convertir à une autre religion », « profanation du livre sacré », « distribution de documents qui visent à ébranler la foi d'un musulman » et « atteinte au prophète » ([source](#)).

La police y aurait trouvé à son domicile, parmi de vieux livres traitant de religion et d'histoire, un ancien exemplaire du Coran, appartenant à son grand-père, avec une page déchirée, ce qui est considéré comme une grave atteinte

à l'islam.

Après «**examen**» du vieux livre saint, les policiers ont découvert une page déchirée.

«Pour eux, c'est une atteinte aux préceptes de l'islam et non un vieux livre qui s'est détérioré avec le temps», notent plusieurs médias algériens ([source](#)).



L'affiche brandie par les défenseurs de Yacine Mebarki.

Silence des défenseurs des droits de l'homme en France !

Silence des médias français ! Et comme Twitter est silencieux...Il ne faut pas critiquer l'islam !

Les défenseurs des droits de l'homme en Occident vont-ils s'élever contre cette injustice manifeste ? Ou serait-il "islamophobe" de parler de la charia qui règne en Algérie ?

L'athéisme, combien de morts sur la conscience ?

L'islam, combien de morts sur la conscience !!!

Alors soutien à Yacine Mebarki et à sa famille.



Photo : Yacine Mebarki et ses enfants, photo Twitter

AFP

Un tribunal algérien a condamné jeudi un membre clé du mouvement d'opposition anti-gouvernemental le Hirak à 10 ans de prison pour «**incitation à l'athéisme**», a déclaré un groupe de défense des droits.

Yacine Mebarki a également été reconnu coupable d'«**infraction à l'islam**» et condamné à une amende de 10 millions de dinars (66.000 €), a déclaré Said Salhi, vice-président de la Ligue algérienne des droits de l'homme.

Said Salhi a déclaré qu'il était «**choqué par un verdict aussi lourd contre un citoyen qui n'exprimait son opinion qu'en ligne**».

La peine a été la plus longue infligée à un membre du Hirak, le mouvement populaire anti-gouvernemental qui a mené des manifestations qui ont poussé le président Abdelaziz Bouteflika du pouvoir l'année dernière.[Note : sur le Hirak, [infos ici](#)].

Au début du procès, l'accusation a exigé que Mebarki soit emprisonné pendant **huit ans.**

Mais dans un geste rare, le juge du tribunal de Khenchela dans l'est de l'Algérie a **décidé d'ajouter deux ans de plus** à ce mandat.

Mebarki a nié tout acte répréhensible et ferait appel, a déclaré Salhi.

Le militant de 52 ans avait été arrêté le 30 septembre lors d'une descente à son domicile.

Selon un ami, la police a trouvé une copie ancienne et décolorée du Coran avec une de ses pages déchirée – ce qui est considéré comme **une attaque contre l'islam.**

Les manifestations dirigées par le Hirak ont éclaté en février de l'année dernière et ont conduit à la démission de Bouteflika, dont les projets de briguer un cinquième mandat avaient déclenché les manifestations.

Les manifestations hebdomadaires se sont poursuivies après l'éviction de Bouteflika pour exiger des changements politiques généraux, mais se sont arrêtées en mars en raison de restrictions visant à mettre fin à la pandémie de

COVID-19.

Pendant ce temps, les autorités ont réprimé les militants, les journalistes et les critiques du gouvernement, dont beaucoup ont été emprisonnés et reconnus coupables de diverses charges.

Un total de 61 personnes sont actuellement derrière les barreaux pour des actes liés au «Hirak», selon CNLD, un groupe de défense des droits qui répertorie les prisonniers d'opinion en Algérie.

Afin de satisfaire le mouvement de contestation, l'Algérie a lancé mercredi une campagne de réformes constitutionnelles qui sera soumise à un **référendum en novembre.**

Voici une dénonciation de ce référendum :



En France, on évite soigneusement le sujet. Pas un mot. On ne critique pas l'islam.

Voici l'histoire poignante en rapport avec l'Algérie qui intéresse les médias français.

Au même moment, les médias français voudraient que l'on s'apitoie sur le sort d'une Française qui a fait un enfant

avec un algérien. L'histoire de l'opposant qui se prend 10 ans de prison pour blasphème n'est pas une noble cause pour BFM-WC.



Photo de la Française Eileen Devouassoux, [le Dauphiné](#).

Son ex-compagnon s'est envolé pour l'Algérie avec la gamine : leurs passeports ont été enregistrés dans le pays le 8 décembre 2016, lui a appris l'ambassade. **Mais l'homme refuse de dire exactement où ils se trouvent (scénario bien connu).**

La Française exige donc ni plus ni moins de la France qu'elle rapatrie sa fille demi-algérienne enlevée par le père.

Eileen Devouassoux n'est responsable de rien, c'est aux autres de réparer les conséquences.

Elles sont comme cela des dizaines à appeler la France à la rescousse avec leurs avocats, une fois qu'elles se sont brûlé les ailes au contact du mâle algérien : le brave contribuable est là pour financer le retour de la progéniture algérienne en France ! Préparez la monnaie !

BMF WC nous parle bien-sûr du « **combat "invivable" tant sur le plan émotionnel que juridique** » d'une « **maman démunie** ». (Toute l'histoire ici [BFMTV](#)).

Conclusion : pour parler de l'Algérie, au lieu de décrire la charia qui y sévit, les médias français trouvent encore le moyen de nous expliquer que la France n'en fait pas assez.